



1^{er} Plan communal d'intégration de la Ville de Luxembourg

juin 2017

1. Préambule

La Ville de Luxembourg s'engage très fortement pour favoriser le mieux vivre ensemble entre les différentes communautés présentes sur notre territoire. En effet, la situation particulière de la Ville de Luxembourg avec plus de 70% de personnes de nationalité non-luxembourgeoise et plus de 160 nationalités différentes est unique.

Sur 114.090 habitants, la Ville comptait fin décembre 2016, 163 nationalités différentes. Cette augmentation continue de personnes non-luxembourgeoises démontre que la Ville de Luxembourg est une ville multiculturelle dont il faut tenir compte dans la vie quotidienne des résidents et des personnes séjournant régulièrement en Ville, ainsi que lors du développement d'actions au sein de la commune.

Cette diversité de cultures amène une richesse exceptionnelle que la Ville de Luxembourg souhaite développer en permettant aux différentes populations de mieux apprendre à se connaître et d'apprécier les différences existantes.

Une autre particularité de la Ville est la grande mobilité de la population. En 2016, le total des arrivées était de 16.149 personnes (dont 4.061 venant d'autres communes du Luxembourg et 12.088 de l'étranger). Les départs se chiffraient à 11.484, dont 7.168 à destination d'autres communes au Luxembourg et 4.316 vers l'étranger.

Le développement d'un plan d'action incluant les différents intervenants et structures du domaine de l'intégration devra permettre de mettre en place des actions dans un rythme régulier permettant d'intégrer les thématiques actuelles tout en développant des nouvelles actions en fonction des changements de situations.

2. Le cadre légal

Le cadre légal en matière d'intégration des personnes de nationalité étrangère a beaucoup évolué les dernières années, que ce soit en ce qui concerne l'accès à la nationalité luxembourgeoise ou en ce qui concerne les possibilités de participer au processus électoral. De plus, le règlement grand-ducal redéfinissant le fonctionnement de la Commission consultative communale d'intégration a élargi les possibilités d'implication de ses membres concernant les décisions prises en faveur d'une meilleure intégration de l'ensemble des populations présentes sur le territoire de la Ville.

L'intégration des personnes de différentes origines et cultures est un processus d'intégration réciproque dans lequel interviennent différents acteurs, l'Etat, les communes, la société civile, les citoyens. Pour améliorer ce processus d'intégration, la Ville de Luxembourg considère que les services et instances œuvrent quotidiennement afin d'assurer les meilleures conditions de vie pour chaque personne résidant sur le territoire de la Ville. Le travail en lien avec les associations et une multitude d'autres partenaires est essentiel afin de garantir que les différentes situations et besoins soient pris en compte.

3. Terminologie

Avant de détailler les besoins existants, les objectifs, les publics prioritaires et les domaines d'actions, une clarification de la terminologie s'impose.

Dans le passé, une intégration réussie était considérée comme **assimilation** dans la société d'accueil avec une perte de sa culture d'origine. L'intégration était vue comme une étape à franchir pour se défaire de son identité culturelle considérée comme obstacle à l'intégration dans la société d'accueil.

Un autre phénomène à éviter est le **communautarisme** qui ne permet pas les échanges entre cultures et propose uniquement que les personnes issues de mêmes cultures se regroupent, avec le risque de revendiquer des droits du fait de la seule appartenance à un groupe culturel.

Aujourd'hui, **l'intégration et la diversité** sont considérées comme un avantage pour la société. Le processus d'intégration souhaite renforcer les interactions entre personnes de différentes origines, cultures et groupes sociaux afin de créer la confiance, la compréhension réciproque et la cohésion sociale. Les avantages d'une telle approche résident dans l'accroissement des compétences et connaissances, mais aussi dans la réduction de la peur de l'autre et de la prévention des conflits. La Ville et les lieux de vie deviennent ainsi plus attrayants, les contacts avec les autres plus enrichissants et positifs, le bien-être augmente.

Quelques citations définissant le concept de l'intégration

Afin d'éclairer le concept d'intégration, quelques citations reflètent bien l'état d'esprit :

Extrait de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg - article 2 :

« Le terme intégration désigne un processus à double sens par lequel un étranger manifeste sa volonté de participer de manière durable à la vie de la société d'accueil qui, sur le plan social, économique, politique et culturel, prend à son égard toutes les dispositions afin d'encourager et de faciliter cette démarche.

L'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun ».

Définition au sein du guide pratique « Plan communal d'intégration » du Syvicol et de l'Office luxembourgeois d'Accueil et d'intégration qui précise que l'intégration est :

Un processus réciproque, de responsabilité partagée, qui permet le vivre ensemble et la participation de tous les résidents dans le respect des différences et l'adhésion à des valeurs communes.

Un document est le **Plan d'action national pluriannuel d'intégration (PAN)** qui date de 2009. Nous précisons quelques extraits de ce plan afin d'illustrer les enjeux des actions d'intégration :

Les principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union européenne (extrait du Plan d'action national 2009-2014)

- « - L'intégration est un **processus dynamique, à double sens**, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres
- L'intégration va de pair avec le **respect des valeurs fondamentales** de l'Union Européenne
- **L'emploi** est un élément clé du processus d'intégration, essentiel à la participation et à la contribution des immigrants dans la société d'accueil et à la visibilité de cette contribution
- Des **connaissances de base sur la langue, l'histoire et les institutions** de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration ; permettre aux immigrants d'acquérir ces connaissances est un gage de réussite de leur intégration
- Les efforts en matière d'**éducation** sont essentiels pour préparer les immigrants, et particulièrement leurs descendants, à réussir et à être plus actifs dans la société
- **L'accès des immigrants aux institutions et aux biens et services publics et privés**, sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux et en l'absence de toute discrimination, est une condition essentielle à une meilleure intégration
- Un **mécanisme d'interaction fréquente** entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des États membres
- La **pratique des différentes cultures et religions** est garantie par la Charte des droits fondamentaux et doit être protégée, sous réserve qu'elle ne heurte pas d'autres droits européens inviolables ou ne soit pas contraire à la législation nationale
- La **participation des immigrants au processus démocratique** et à la formulation des politiques et des mesures d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration
- Le **recentrage des politiques et mesures d'intégration** dans toutes les politiques pertinentes et à tous les niveaux de l'administration et des services publics est un élément clé de la prise de décisions politiques et de leur mise en œuvre
- L'élaboration d'**objectifs, d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation clairs** est nécessaire pour adapter les politiques, mesurer les progrès en matière d'intégration et améliorer l'efficacité de l'échange d'informations

La loi de décembre 2008 ainsi que le PAN définissent également les champs d'action et des publics cibles et le PAN rend attentif à l'importance de la transversalité :

Champ d'action :

Le PAN s'orientera sur les missions et attributions de l'OLAI reprises aux articles 3 à 7 de la loi du 16 décembre 2008.

- › l'accueil, à savoir l'ensemble des mesures destinées à orienter les nouveaux-arrivants au Grand-Duché de Luxembourg ;
- › l'intégration des étrangers dans la vie sociale, économique, politique et culturelle luxembourgeoise ;
- › la lutte contre les discriminations par des mesures d'information et de sensibilisation ;
- › le suivi des migrations sur la base de données et d'études spécifiques, d'enquêtes et autres collectes statistiques.

Publics cibles

- › des citoyens européens ;
- › des ressortissants de pays tiers ;
- › des nouveaux arrivants ;
- › des étrangers séjournant légalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et souhaitant s’y maintenir de manière durable ;
- › des frontaliers ;
- › des réfugiés ;
- › de la société d’accueil : sont visés autant les autochtones que les allochtones qui demandent à être davantage informés et sensibilisés à l’apport de l’intégration et de toutes ses composantes.

Caractère transversal du PAN

La loi du 16 décembre 2008 précise que l’intégration est une tâche que l’État, les communes et la société civile accomplissent en commun. Fidèle à cette approche, le plan d’action cherche à mobiliser l’ensemble des acteurs qui interviennent, de près ou de loin, dans le processus d’intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg :

- en incluant la dimension de l’intégration dans toutes les autres politiques nationales (*mainstreaming*) ;
- en impliquant conjointement les autorités locales et nationales, ainsi que les acteurs de la société civile ;
- en évaluant les résultats et progrès du *mainstreaming* sur la base d’indicateurs préalablement définis. »

Le processus d’intégration et le concept d’hyperdiversité

Il s’agit d’exploiter les avantages de la diversité (Diversity management). Une dimension et indicateur-clé de l’intégration est la participation.

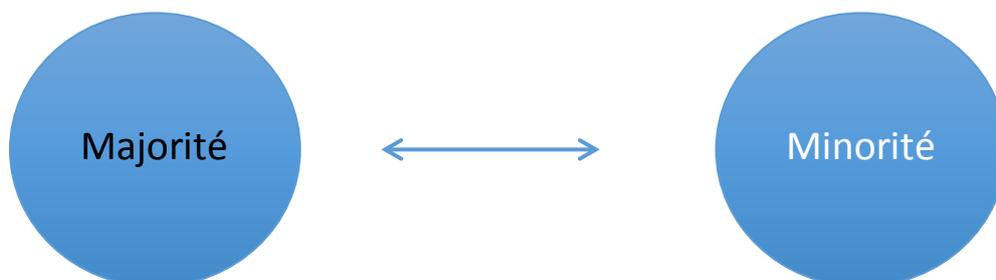
Il ne s’agit pas de :

- prendre des mesures horizontales uniquement en faveur des étrangers
- mais d’investir dans des mesures en faveur de la population résidente dans un objectif de cohésion sociale et de vivre ensemble

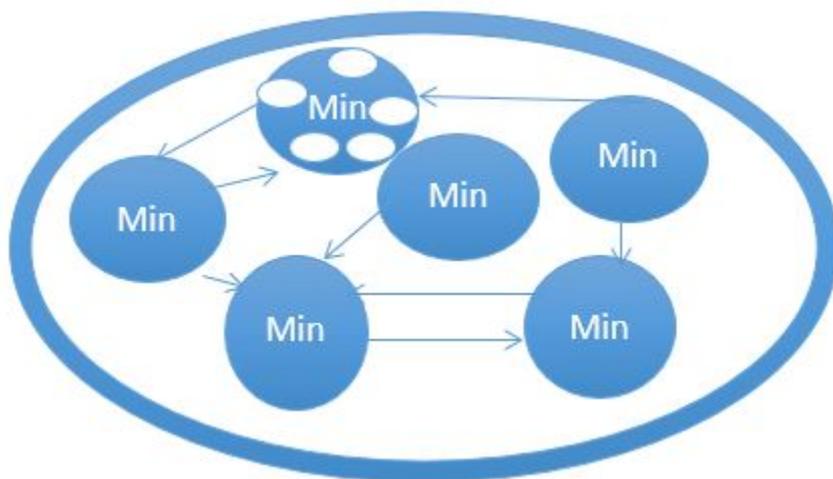
en

- prenant en compte la diversité des besoins des groupes de la population
- brisant les « enclaves » et donc en facilitant les échanges culturels et socio-économiques
- Par exemple en facilitant le rapprochement et l’accès aux services/institutions du pays d’accueil et de la Ville

Hyperdiversité: Passage d’une ville constituée d’une majorité face à une minorité



A une **Majorité de Minorités** et à une multitude d'identités croisées et revendiquées (âge, catégories sociales, rural-urbain, réfugiés, frontaliers, ...)



La prise en compte des recommandations du Guide PCI

Partant d'un état des lieux interne et externe, la démarche appliquée permet de partir de l'existant et de déterminer, en lien avec les services et instances, de même qu'avec le public et les associations engagées, les thématiques prioritaires et les actions à développer et à mettre en place afin de favoriser un meilleur vivre-ensemble, la cohésion sociale et soutenir l'ensemble de la population dans leurs besoins et souhaits.

Le Guide préconise une société interculturelle : « une société où les personnes d'origines culturelles différentes entretiennent des relations ouvertes d'interactions, avec des échanges et de la reconnaissance mutuelle. Une société dans laquelle Luxembourgeois et non-Luxembourgeois participent ensemble à la construction de la société de demain, dans un esprit de tolérance active et de maintien de relations équitables au sein desquelles chacun a la même importance. »

L'intégration – une affaire de tous

L'intégration nous concerne tous et une intégration locale durable ne peut se faire qu'en impliquant l'ensemble des partenaires et personnes intéressées et concernées. Le soutien des politiques locales constitue l'engrais permettant aux initiatives de mieux germer et de porter ses fruits vers un meilleur vivre-ensemble.

Les communes, et en particulier la Ville de Luxembourg en tant que capitale, représentent souvent la première étape lors de la venue au pays d'un grand nombre de personnes migrantes. Elles constituent de ce fait un acteur-clé au niveau du parcours d'intégration. L'importance de la commune dans ce parcours est encore renforcée du fait de sa proximité avec les résidents et du nombre important de services proposés à la population. A fur et à mesure, le plan communal d'Intégration est appelé à devenir de plus en plus un plan engageant l'ensemble des services afin de garantir la transversalité et la prise en compte des besoins à tous les niveaux.

Une précision importante est encore à faire : l'intégration concerne toutes les catégories socio-économiques. Elle ne concerne pas que les personnes socialement défavorisées, mais toute personne résidant sur notre territoire. Selon les publics, certaines actions prioritaires peuvent varier selon les besoins des personnes concernées. D'autres actions concernent tous les résidents et l'objectif est de pouvoir les proposer pour un public très large.

4. Procédure de mise en place du PCI - l'état d'esprit du plan d'action

Après le renforcement de la prise en compte de l'intégration à travers la création du service IBS, la structuration plus conséquente de projets et actions avec la mise en place d'un plan d'action s'avère utile. Ceci permettra définir une stratégie, d'anticiper les besoins, de prévoir les priorités, mais également de développer les réseaux et de définir des projets plus globaux spécifiques pour la Ville de Luxembourg.

La première étape était la réalisation d'un **état des lieux interne et externe, qualitative et quantitative**, permettant à l'ensemble des forces-vives de s'impliquer et de donner leurs attentes, d'exprimer leurs besoins et de faire des propositions de projets pour les années à venir.

Dans la suite, nous allons partir des recommandations données suite à l'état des lieux et définir les priorités d'actions pour les années à venir. Afin de prendre connaissance des résultats plus complets, voici le link permettant d'accéder au document :

<http://vdl.lu/Citoyens+et+r%C3%A9sidents/Int%C3%A9gration+et+besoins+sp%C3%A9cifiques/Int%C3%A9gration/Plan+communal+d+int%C3%A9gration-p-167740/Etat+des+lieux.html>

Etant donné les évolutions actuelles de la société au niveau locale, mais également mondial, nous proposons de prévoir une évaluation régulière afin de pouvoir procéder à des adaptations selon les évolutions sociétales. De plus, un bilan des réalisations garantira un suivi des projets réalisés et des buts atteints.

Depuis début 2017, un comité de pilotage a vu le jour, qui suit la mise en place du plan d'action. La composition est la suivante :

- Echevin ayant dans ses ressorts l'intégration
- Président de la commission d'intégration
- Services-clés : Intégration et besoins spécifiques, Direction sociale, Direction de l'enfance, Egalité, Communication et relations publiques, Secrétariat générale
- En tant qu'observateur : des représentants de l'OLAI (Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration) et du CEFIS (Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales).

Le comité peut ensuite, selon le sujet à traiter, se faire accompagner et conseiller par d'autres personnes (p.ex. autres services communaux, experts externes, représentants d'autres commissions et d'associations, partenaires diverses etc.)

4.1 Le rôle de la CCCI

Le changement de la commission consultative des étrangers vers la Commission consultative communale d'intégration a permis une implication plus importante des membres de cette Commission. Les propositions faites concernant le Plan communal d'intégration ainsi que l'accueil des réfugiés ont été prise en compte au sein des priorités définies.

La présence des membres au niveau des actions mises en place est un atout supplémentaire pour l'ensemble des actions d'intégration.

4.2. Les services et l'intégration

L'ensemble des services prennent en compte l'aspect intégration au niveau de leurs actions et services, même si ce n'est pas nécessairement thématisé (même s'ils n'en ont pas forcément conscience ou qu'il n'y a pas de réflexion stratégique). Ceci ressort bien de l'état des lieux effectué en 2015 et 2016.

La sensibilisation interne ainsi que le travail en lien avec le service de l'intégration permettra encore d'affiner cet aspect et de développer de nouvelles actions en faveur du mieux-vivre entre les différentes communautés.

D'autre part, les services prennent en compte les besoins et souhaits de l'ensemble des résidents sans faire de distinction entre les personnes et sans qu'il soit forcément facile de détecter des besoins différents selon l'origine et la culture des personnes.

4.3. Création du service "Intégration et besoins spécifiques"

En novembre 2012, le service « Intégration et besoins spécifiques » a vu le jour, faisant suite aussi au développement et la prise en charge de ces deux thématiques au niveau de la Coordination sociale en tant qu'interlocuteur privilégié depuis juin 2008.

Le fait de disposer d'un service particulier, détaché de l'aspect social, fait également écho à l'importance de l'intégration pour l'ensemble de la population, indépendamment de besoins sociaux existants ou non.

4.4. La démarche participative de la Ville de Luxembourg

La démarche participative reste un fil rouge de l'ensemble de la Ville de Luxembourg. Que ce soit l'organisation de réunions d'information, le budget participatif, les rencontres du collège échevinal avec les habitants des différents quartiers, autant d'exemples montrant que cette démarche est bien présente.

- **Démarches entreprises par le service « Intégration et besoins spécifiques »**

Le service « Intégration et besoins spécifiques » a mis en place des rencontres annuelles avec les forces-vives de l'Intégration depuis 2011 (à l'instar des rencontres déjà organisées au niveau des besoins spécifiques depuis 2007) suite à l'organisation des Assises des associations en juillet 2009.

Ces rencontres permettent d'échanger avec les associations concernant les attentes, besoins et souhaits des structures et de définir ensemble les priorités pour l'année à venir.

L'élargissement de ces rencontres à l'ensemble des associations lors de l'organisation de soirées thématiques en 2015 a été maintenues depuis pour les échanges annuels, ce qui a permis d'une part une sensibilisation auprès de l'ensemble des associations et de développer de nouvelles actions ou d'améliorer les actions et services existants.

L'implication du service, sa présence au niveau de manifestations organisées par les partenaires et la disponibilité horaire font que de plus en plus d'associations et de partenaires prennent contact avec le service afin de présenter leurs projets et demander le soutien de la Ville. Ceci est tout particulièrement le cas pour les associations s'impliquant en faveur des personnes demandeurs de protection internationale ou un partenariat fort s'est développé avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte ainsi qu'avec de multiples associations soutenues par l'Œuvre. L'implication du service va souvent au-delà d'un simple financement des actions, mais inclut une réelle participation et aide effective pour la réalisation des projets.

- **Idées pour renforcer la participation**

La démarche participative doit rester le fil rouge dans les années à venir. Les contacts fréquents, la disponibilité du service sont les garants pour une meilleure prise en compte des besoins des différentes populations en matière d'intégration et de cohérence sociale.

Le développement de cet aspect sera une des priorités dans le cadre du premier plan d'action. En plus de la poursuite des actions déjà réalisées les dernières années, nous prévoyons de :

- Prévoir tous les 2 à 3 ans des soirées thématiques permettant l'implication de partenaires pas spécialement orientés vers l'intégration.
- Renforcer l'accueil pour les nouveaux-arrivants
- Développer les relations avec l'ensemble des partenaires de l'intégration et améliorer les réseaux existants

4.5. La suite de la démarche

- **Objectifs et publics cibles**

Après l'état des lieux, la clarification des buts, des objectifs, ainsi que les publics à prendre en compte sont la base du plan d'action.

- **Actions prioritaires**

Partant des finalités, des objectifs et des publics, des actions prioritaires sont définies en précisant des étapes de mise en œuvre. La transversalité implique un travail en partenariat très varié en fonction des initiatives déjà existantes.

- **Mise en œuvre**

La mise en œuvre se fait en lien avec les services, instances et partenaires.

- **Evaluation annuelle**

Considérant les évolutions récentes, notamment en ce qui concerne l'arrivée importante de demandeurs de protection internationale, les situations économiques difficiles de certains pays, ... une évaluation annuelle s'impose afin de prendre en compte ces situations nouvelles et revoir la pertinence des priorités définies.

Le comité de pilotage joue un rôle important pour le suivi et l'évaluation des actions et de la pertinence des priorités. Un travail conjoint est à faire également au niveau de l'ensemble des acteurs internes et externe afin de garantir le développement de la transversalité (mainstreaming).

Des critères d'évaluations et des indicateurs sont à mettre en place pour les différentes actions et projets afin de pouvoir mesurer si les objectifs ont été atteints.

- **Participation citoyenne**

La démarche de la Ville de Luxembourg est participative, démarche qui se retrouve à tous les niveaux des instances. Pour l'intégration, après les assises des associations réalisées en juillet 2009, des rencontres annuelles avec les associations œuvrant dans le domaine de l'intégration sont organisées annuellement. Depuis 2015, ces rencontres sont élargies à toute association et tout partenaire impliqués de prêt ou de loin en faveur d'un mieux-vivre au sein de la Ville ce qui permet de renforcer l'aspect transversal de l'intégration.

- **Comité de pilotage**

Afin de garantir le suivi des objectifs et une évaluation transversale, un comité de pilotage suit les réalisations et évalue au fil des années la pertinence des objectifs et actions. Il propose des ajustements éventuels si nécessaire pour prendre en compte des évolutions sociétales éventuelles. Pour la composition voir plus haut (page 7).

- **Commission communale consultative d'Intégration (CCCI)**

La CCCI est un organe-clé de la mise en place du plan d'action. Issus de cultures diverses, les membres s'impliquent au sein de la Ville afin d'améliorer les mesures d'intégration prises et peuvent, de leur côté, donner un retour concernant les besoins existants et priorités à prendre en compte.

- **Partenariats avec d'autres communes**

Le travail en réseau avec les autres communes peut devenir utile dans les années à venir afin de mettre en valeur l'importance des communes pour l'intégration et leur apport effectif.

Dans un premier temps, il est cependant nécessaire de prioriser le développement d'actions et la consolidation d'actions transversales avec les différents services de la Ville et les partenaires externes.

La participation aux assises locales organisées par l'ASTI les dernières années permet cependant d'échanger des bonnes pratiques avec d'autres communes et de développer les liens avec des référents intégration des autres communes qui, par ailleurs, se retrouvent périodiquement pour échanger sur les projets en cours (en partie en présence de l'OLAI). La participation à d'autres échanges sera intensifiée avec une coopération plus importante de représentants d'autres services de la Ville.

5. Etudes effectuées et lien avec les autres plans d'actions de la VdL

Plusieurs études et plan d'actions ont déjà abordé la thématique directement ou indirectement la thématique de l'intégration, l'état des lieux y fait en partie référence. Nous allons les citer dans ce chapitre sans en faire une analyse complète. Les documents sont disponibles sur le site de la Ville de Luxembourg.

5.1 FOREG

Entre 2005 et 2007, la Ville de Luxembourg avait réalisé en collaboration avec le FOREG (Institut für Regionale Sozialforschung), le CEPS-Instead (Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques – International networks for studies in technology, environment, alternatives, development) et l'Université de Trèves une étude sur la « Qualité de Vie en Ville ». Voici le link vers l'ensemble des documents :

<http://vdl.lu/Citoyens+et+r%C3%A9sidents/Affaires+ Sociales/Etude+FOREG.html>

5.2. Pacte d'intégration

Le Pacte d'intégration de la Ville de Luxembourg a été validé en 2010 (pour 3 années) en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'agence interculturelle ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés).

Il s'agissait d'un outil qui a permis de mettre en évidence les actions réalisées qui favorisent l'intégration des personnes de différentes nationalités ainsi que de planifier de nouveaux projets à l'avenir. La réalisation du pacte a permis de mieux coordonner les différentes actions et de garantir une transparence quant aux actions mises en place. De plus, il avait pour objectif d'encourager les différents services de la Ville de Luxembourg ainsi que les structures locales (associations, ...) à s'engager et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets interculturels.

Quelques actions intégrées au pacte :

- Volet linguistique (Cours de langue et de culture luxembourgeoises, traductions orales directes,...)
- Action favorisant l'intégration des personnes de différentes origines et cultures (actions de mobilisation pour les inscriptions sur les listes électorales,..)
- Actions favorisant le brassage des populations (Assises des Associations, Rencontres sans frontières, ...)

5.3. Plan cadre de développement social

En 2011, le plan cadre de développement social a pris en compte la thématique de l'intégration. Les projets suivants ont été particulièrement abordés :

- Personne de référence pour l'intégration
- Le Pacte d'intégration
- L'Info-conseil
- Les cours de langue et de culture luxembourgeoises
- La Rencontre des Nations (devenu depuis les « Rencontres sans frontières »).

Pour plus d'informations, voici le link vers le plan :

<http://vdl.lu/Citoyens+et+r%C3%A9sidents/Affaires+ Sociales/Plan+communal+de+d%C3%A9veloppement+social.html>

5.4. Plan égalité des chances et diversité

En 2009, la Ville a signé un plan d'actions communal pour l'égalité entre femmes et hommes pour la période de 2011 à 2014, se basant sur les articles de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le plan d'action portait sur les axes thématiques suivants :

- Rôle de l'employeur
- Education et formation continue
- Santé
- Développement durable
- Culture, sports et loisirs

En 2015, un plan d'action communal de l'égalité entre femmes et hommes a été établi en continuation du plan d'action précédent (2011 – 2014). Il intègre les contributions des acteurs clés (services et partenaires externes) et s'aligne aux priorités de la politique communale, ainsi qu'aux objectifs de la charte européenne. Ainsi, la Ville de Luxembourg s'est donné à nouveau un outil de gestion d'une mise en œuvre structurée, efficient et durable de la politique communale de l'égalité entre femmes et hommes pour les années 2015 à 2018 à venir. Voici le link :

<http://vdl.lu/Politique+et+Administration/Egalit%C3%A9+entre+femmes+et+hommes.html>

5.5. Etude Murdock

En 2013 Madame Elke Murdock de l'Université du Luxembourg a réalisé l'étude « Vivre ensemble dans une société multiculturelle » auprès du personnel de la Ville. Cette étude a été lancée dans le cadre d'un projet de recherche à l'Université du Luxembourg sous la direction du Professeur Dr. habil. Dieter Ferring (voir également l'état des lieux).

5.6. Plan communal social

En 2015, un Plan Communal Social (PCS) a été développé par la Direction des Affaires sociales. Il s'est proposé de vérifier les résultats de l'étude FOREG, de les mettre à jour et d'en déduire un certain nombre d'actions destinées aux différents publics cibles. Le PCS relate l'état des lieux de la situation socio-démographique de la population résidente de la capitale et tient compte des résultats et réflexions issus des réunions de dialogue tenues avec les citoyens dans le cadre du Plan d'Aménagement Général (PAG). Il forme la base pour les réflexions sur les éléments-clés de la planification des projets et actions dans le domaine social à court, moyen et long terme. Ainsi, il identifie les points forts des actions entamées, souligne les actions à améliorer et définit les pistes pour de nouvelles actions. En tenant compte des contraintes sociétales et politiques, il permet de donner une assise organisationnelle aux services chargés des affaires sociales de la Ville de Luxembourg. Le but recherché du PCS est de renforcer les collaborations qui existent déjà actuellement avec d'autres départements et institutions et de développer encore davantage ces synergies et de bien définir la responsabilité de la Ville et les responsabilités au plan national dans les domaines sociaux.

5.7. Participation à d'autres initiatives

Des représentants de la Ville participent à d'autres initiatives de partenaires, comme par exemple les assises locales de l'intégration, le « Ronnen Desch », les rencontres entre chargés à l'intégration, des échanges organisés par l'OLAI ainsi qu'à beaucoup d'autres initiatives. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer le travail en réseau.

6. Population de la Ville de Luxembourg

6.1 Etat de la population au fil des années

Avec plus de 47,7% de résidents de nationalité non-luxembourgeoise sur son territoire, le Grand-Duché se distingue nettement de la moyenne européenne (environ 7% d'étrangers dans l'UE 28). La croissance démographique est élevée, suite avant tout à immigration nette importante, les nouveaux arrivants étant surtout d'origine européenne.

Au sein de la Ville de Luxembourg, les étrangers restent largement majoritaires (70,81%), plus de deux habitants sur trois ont une nationalité différente de la nationalité luxembourgeoise.

Sur plus de 114.000 habitants, la Ville compte 163 nationalités différentes.

Le taux d'étrangers diffère largement selon les quartiers. Le quartier de la Gare compte par exemple 84,39% d'étrangers tandis que le quartier Cents est jusqu'à présent majoritairement habité par des personnes de nationalité luxembourgeoise (données du 31 décembre 2016).

Le Luxembourg a non seulement le taux d'étrangers le plus élevé de l'Union européenne, mais aussi le plus grand nombre de travailleurs frontaliers. Et depuis quelques années, la tendance s'accroît.

En ce qui concerne les mouvements migratoires pour l'année 2016, la Ville a accueilli 12.088 nouveaux arrivants provenant de l'étranger, majoritairement de pays européens. Par contre, 4.316 personnes de la Ville sont parties vers l'étranger.

Cette augmentation continue de personnes non-luxembourgeoises démontre que le Luxembourg est un pays multiculturel et que la cohésion sociale entre les populations de différentes origines et cultures présentes est un enjeu quotidien auquel tout le monde est confronté.

6.2. Inscription sur les listes électorales

Au niveau national, le nombre d'électeurs luxembourgeois s'est élevé à 232.049 contre 31.019 électeurs résidents étrangers lors des dernières élections communales de 2011. Par rapport à l'électorat global, le poids des électeurs non luxembourgeois était donc de 11,8%.

Etant donné que sur les 114.090 habitants (en date du 31 décembre 2016) de la Ville de Luxembourg, plus de 70% sont de nationalité étrangère, il est important que chaque citoyen exprime ses vues lors des scrutins communaux et/ou européens. La participation des citoyens non-luxembourgeois à la vie politique locale est donc un vrai enjeu de démocratie.

En date du 14 juin 2017, 27.776 personnes non-luxembourgeoises sont inscrites pour les élections législatives, 4.230 personnes pour les élections européennes et 5.350 résidents non-Luxembourgeois pour les élections communales 2017.

6.3. Autres chiffres-clés

La première partie du plan communal, l'état des lieux, fournit des informations sous l'angle de la diversité culturelle en renseignant sur:

- le personnel de la Ville ;
- les dynamiques migratoires au sein de la Ville (évolution de la population, le mouvement migratoire,...) ;
- des caractéristiques socioculturelles de la population résidente à l'échelle de la Ville et de ses quartiers (Aide sociale, Education, Emploi, Logement, Loisirs,...) ;
- le profil des usagers de certains services de la Ville selon des indicateurs de diversité culturelle (nationalité, pays de naissance, pays de résidence).

6.4. Monitoring : des données sur la diversité

Au sein de l'Etat des lieux, un chapitre est réservé aux statistiques (voir ce document).

Cependant, la volonté de la Ville est d'aller plus loin et de prévoir une publication annuelle prenant en compte des variables complémentaires afin de mesurer l'évolution de la diversité au fil des années au niveau du personnel, des résidents ainsi que des usagers (voir également point 7.1. de ce plan pour plus d'informations concernant les variables pris en compte). Un premier rapport sera publié dans le cadre de l'évaluation de ce plan en automne 2018.

7. Buts, objectifs et publics cibles

Dans une Ville hébergeant un public aussi divers (voir point chapitre 4 : Population de la Ville de Luxembourg) le vivre-ensemble est d'une importance cruciale. La cohésion sociale entre les publics est une priorité dans tous les domaines. Cette diversité peut être source de richesse, bénéfique à tous et génératrice de bien-être général.

Les **but**s du plan communal d'intégration sont de :

- Être un facteur positif pour favoriser l'intégration de tous sur les différents niveaux des populations cibles
- Développer des actions et projets afin d'améliorer le mieux-vivre de l'ensemble de la population en partant de l'existant et d'un état des lieux des besoins
- Mieux structurer les actions en faveur de l'intégration en
 - o impliquant un maximum d'acteurs
 - o définissant des étapes permettant d'atteindre les objectifs
 - o en développant la transversalité des actions (mainstreaming)
 - o en garantissant la durabilité des projets mises en place

Les **objectifs** à atteindre sont :

- d'améliorer le bien-vivre et le vivre ensemble de tous
- agir contre les discriminations, la ségrégation et le communautarisme
- de soutenir la connaissance mutuelle entre personnes de diverses origines et cultures sur notre territoire et la compréhension réciproque
- de favoriser une dynamique de rencontres et de dialogues interculturelles
- de développer les liens sociaux entre personnes de cultures différentes
- de favoriser le sentiment d'appartenance à une même communauté de destin et d'identification avec le Luxembourg et la Ville
- de soutenir la participation de tous

Partant de ces principaux objectifs, 6 axes essentiels peuvent être définis et devront être déclinés au niveau des différentes thématiques prises en compte :

- Favoriser les contacts interculturels
- Soutenir une Attitude pro-diversité
- Reconnaître de la culture luxembourgeoise et des cultures présentes au sein de la VdL
- Promouvoir Participation à la vie citoyenne
- Soutenir les associations proposant des actions interculturelles
- Renforcer la Proximité dans les quartiers

Les **publics** à prendre en compte sont très variés :

- Non-Luxembourgeois et Luxembourgeois
- Différentes communautés (issues de l'Union européenne et de pays tiers)
- Nouveaux arrivants
- Demandeurs de protection internationale et bénéficiaires
- Personnes issues des différentes couches sociales
- « Expats » et personnes travaillant pour la communauté européenne
- Frontaliers
- ...

Etant donné que l'intégration nous concerne tous, des propositions d'actions très variées, adaptées aux différents besoins et approches sont nécessaires.

8. Approche thématique de l'intégration

Afin de pouvoir décliner au mieux les actions prioritaires, nous allons travailler par thématiques et cibler les besoins spécifiques des différentes populations. Les apports des différents services, les partenaires potentiels, ainsi que les actions et projets déjà existants sont pris en considération, ainsi que les besoins en moyens logistiques et/ou financiers, ainsi que d'autres besoins comme p.ex. le besoin de formations. Dans un premier temps, le plan d'action va prévoir des priorités avec la mise en place de projets-pilotes et de rencontres avec des partenaires pour les projets à mettre en place et futurs.

Concernant les projets, il est important de bien définir lesquelles sont directement pilotés par les services de la Ville et lesquelles seront mis en place par des partenaires sur la base d'un soutien ou d'une convention.

Les **thématiques** prises en compte sont les suivantes :

- Données sur la diversité
- Le personnel de la VdL
- Accès au marché de l'emploi
- Accueil et accès aux services locaux et aide sociale
- Activités culturelles, sportives et de loisir
- Education et vie scolaire
- Formation linguistique pour adultes
- Logement et aménagement du territoire
- Participation socio-politique

Afin d'avoir une trame permettant un suivi par action, des détails sont données dans des tableaux en annexe, regroupés par thématique et précisant par action les objectifs, les partenaires internes et externes, et toute information utile.

8.1 Les données de la diversité

| Constats | Recommandations et Pistes | Priorités |
|--|--|---|
| <p><u>Population:</u></p> <p>⇒ Suivi global de l'évolution de la population dans les quartiers de la Ville</p> <p>⇒ Peu d'informations sur les migrations et mobilités résidentielles au sein de la Ville</p> <p>⇒ Peu d'indicateurs standardisés de diversité culturelle</p> <p><u>Personnel:</u></p> <p>⇒ Peu d'informations sur la diversité culturelle au sein du personnel</p> <p><u>Usagers des services :</u></p> <p>⇒ Situation éclatée quant à la disponibilité et publication de données sur la diversité des usagers</p> <p>⇒ Manque de visibilité des données sur la diversité culturelle des usagers de la Ville</p> | <p>Mieux mesurer la diversité culturelle: Suivre annuellement et rendre visible la diversité :</p> <p>⇒ De la population selon des indicateurs de diversité culturelle</p> <p>⇒ Du personnel de la Ville</p> <p>⇒ Des services/actions favorisant l'intégration des personnes de diverses origines/ cultures</p> <p>⇒ Proposer des indicateurs standardisés pour un certain nombre de services</p> | <p>⇒ Suivre annuellement la diversité parmi les usagers et dans la population à travers des indicateurs culturels</p> |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaborations avec ses partenaires

- Etat annuel de la population de la Ville (données sur la nationalité par quartier)
- Données sur la diversité culturelle dans rapports d'activité de plusieurs services
- Etudes abordant la question de la diversité socio-culturelle (Diagnostic, étude Foreg, étude Murdoch, études sur la jeunesse)
- Possibilités de données sur indicateurs de diversité culturelle
- Disponibilité partielle d'autres indicateurs socio-culturels que la nationalité (Pays de naissance)

Orientations pour un suivi quantitatif de la diversité culturelle de la VDL

Remarques préliminaires :

- l'ensemble des données recueillies ne seront pas forcément toutes publiées, et peuvent également servir de monitoring interne. Certaines données sont effectivement sensibles et il appartiendra au collège échevinal de décider de la pertinence d'inclure certaines données au sein de publications large public.
- Une proposition sera faite concernant les chiffres utiles à produire annuellement et de certains focus thématiques qui pourront faire l'objet de productions plus espacées. Une première présentation de la diversité culturelle sera présentée en automne 2018,
- Chaque variable procure des informations partiels et il est important de bien clarifier ce que les chiffres nous dévoilent ou pas. La présentation tiendra compte de cet aspect et procurera une vue plus globale de la diversité en englobant un ensemble de variables.
- Concernant les conclusions et les décisions à prendre suite à des évolutions constatées, des démarches seront proposées, si cela paraît opportun, au sein de l'évaluation annuelle du PCI.

Un nombre important de données sont actuellement déjà disponibles, en particulier concernant l'état de la population publié annuellement.

Afin de garantir un suivi régulier et systématique de la diversité culturelle dans le cadre du PCI les données ci-après devraient être recueillies annuellement. Ces informations sont complémentaires à celles déjà publiées par divers services et permettront un suivi plus détaillé de la diversité culturelle dans les quartiers et dans les services.

Une **publication annuelle en automne** de chaque année pourrait rendre visible un certain nombre de données.

Les **données quantitatives** sont importantes, mais insuffisantes comme indicateurs d'évaluation au niveau du PCI. D'autres **indicateurs notamment qualitatifs relatifs aux projets** restent à élaborer et seront présentées lors de la première évaluation en automne 2018. Il s'agit notamment de vérifier si les projets réalisés prennent en compte la stratégie du PCI et essentiellement sa démarche interculturelle.

Les **données anonymisées et/ou sous forme de fichiers statistiques** seront délivrées par le TIC au CEFIS pour traitement statistique, ou le cas échéant par d'autres structures sans que cela ne demande un surplus de travail pour les services de la Ville.

L'accord pour le recueil et/ou la mise des données est à solliciter auprès du collège et si nécessaire les responsables de services. Les juristes de la VDL seront le cas échéant contactés. En automne 2017 et en 2018, des rencontres avec les différents services et partenaires auront lieu pour définir ensemble les chiffres possibles et/ou souhaités dans le futur.

Personnel :

Le CEFIS peut faire annuellement une demande auprès de l'IGSS pour recueillir les données sur la **diversité culturelle** parmi le personnel. Une autre possibilité, plus directe, reste au niveau du service TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) qui héberge les données sur les employés de la VDL.

Afin de prendre en compte également les personnes ayant acquis la nationalité luxembourgeoise, mais ayant des origines migratoires, il est important de prendre en compte également le pays d'origine respectivement celui des parents des personnes et ceci pour les différentes variables.

Population de la Ville :

Les données sur le stock de la population au 31 décembre de chaque année, les flux (entrées, départs) peuvent être fournies par le Bierger-Center en collaboration avec le service TIC.

Les notions d'entrée, de départ, de naissance, décès des résidents sur le territoire de la VDL ont été définies dans le cadre du diagnostic culturel de la VDL

Les données sur le stock de la population :

- nationalité, pluri nationalité, pays de naissance des résidents
- pays de naissance des parents des enfants

Par quartier :

- toutes nationalités
- principaux groupes nationaux (L, P; F, UE, Non-UE) et tous âges par quartier
- mineurs d'âge 1re génération, 2ème génération, sans arrière-plan migratoire par quartier
- pays de naissance
- principaux groupes nationaux par quartier
 - selon durée de résidence GDL
 - selon durée de résidence quartier
 - durée moyenne de résidence dans quartier
- durée de résidence au GDL des nationalités ≥18 ans dans les quartiers
- inscriptions sur les listes électorales par âge, genre, nationalité durée de résidence GDL et VDL

Ces données serviront d'une part à suivre l'évolution de la diversité dans les quartiers de la Ville. Elles peuvent également servir de point de comparaison relatif à la diversité des usagers qui fréquentent les services ou activités de la VDL.

Les données sur le flux de la population

- Entrées nationalités/pays de naissance par quartier
- Entrées catégories UE, Non-UE, LUX par quartier
- Entrées principales nationalités/pays de naissance et âge par quartier
- Provenance des entrées dans quartier (GDL, Quartier, Etranger) selon nationalités/pays de naissance
- Départs nationalités/pays de naissance par quartier
- Départs catégories UE, Non-UE, LUX par quartier
- Départs principales nationalités/pays de naissance et âge par quartier
- Destination des départs (GDL, Quartier, Etranger) selon nationalités/pays de naissance

Soldes migratoires par quartier

nationalités/pays de naissance

Soldes naturels par quartier

nationalités/pays de naissance

Usagers

De manière générale veiller à ce que l'on puisse suivre la diversité culturelle à travers la nationalité et le pays de naissance au niveau des services là où cela paraît pertinent (voir diagnostic). Dans la plupart des cas, le service TIC héberge ou a accès à l'extraction des données.

| | |
|-------------------------------------|--|
| enseignement | nationalité, pays de naissance, 1 ^{re} langue, 1 ^{re} et 2 ^e génération |
| crèches | Nationalité, pays de naissance |
| foyers scolaires | Nationalité, pays de naissance |
| sports pour tous | Nationalité, résidence, pays de naissance |
| séniors | Nationalité, pays de naissance |
| cours de langue | Nationalité, pays de naissance |
| capel aktioun bambesch | nationalité, pays de naissance (à voir) |
| conservatoire | nationalité, pays de naissance |
| bibliothèque municipale | Nationalité, Lieu de résidence, pays de naissance (à voir) |
| logement | Nationalité, pays de naissance |
| déclaration de mariage, partenariat | Nationalité, pays de naissance |
| Rapatriement des défunts | Pays de destination |

Pour les maisons des jeunes, le service jeunesse dispose de statistiques déjà très fournies. A noter également qu'un suivi qualitatif est d'ores et déjà assuré au niveaux des maisons des jeunes ou d'autres activités sociales (streetwork)

Le MENJE peut également fournir certaines données sur l'enseignement ce qui permettra d'affiner les chiffres concernant les écoles publiques et privées.

Populations : indicateurs socio-économique par quartier et nationalité/pays de naissance (données sensibles)

Il s'agit de relier des données socio-économiques au lieu de résidence des personnes, sachant que diverses administrations sont propriétaires des données. Une notification/autorisation de la CNPD est indispensable. La question est d'intérêt public et peut/devoir intéresser d'autres services au-delà d'IBS.

- Demandeurs d'emploi
- Allocation communale de solidarité
- REVIS
- Bénéficiaires aide sociale

Des données partielles existent, mais ne sont pas directement disponibles. Il reste à faire des demandes de mise à disposition de données et les autorisations surtout dans le cadre du matching (croisement) des données. A noter que l'ADEM peut fournir des données annuelles à l'échelon du quartier.

PCI 2017 :

- Mettre en place les bases d'un suivi statistique (Personnel, population, usagers) et le cas échéant recueillir les premières données au 31 décembre 2016 et 2017
- Publication diversité culturelle en automne 2018 lors de la première évaluation du PCI avec proposition de données annuelles et des focus thématiques réalisés périodiquement
- A clarifier :
 - Peut-on disposer des données sur les résidents mineurs fréquentant les structures privées ?
 - Combien d'enfants résidents de tel quartier fréquentent une école privée ou internationale ?
 - Sonder l'intérêt des données socio-économiques : question transversale et d'ordre politique. Demande CNPD à prévoir.

8.2. Le personnel de la Ville

| Constats | Recommandations et Pistes | Priorités |
|--|---|--|
| ⇒ <u>Personnel</u> : 4 attitudes générales face à la diversité parmi le personnel (réaction 26%, prévention 29%, dénégation 16%, désaffection 27%) | ⇒ Développer une stratégie « diversité » favorisant une approche transversale de l'intégration | ⇒ Sensibilisation et formations internes |
| ⇒ Diversité peu présente parmi le personnel mais en augmentation au fil du temps | ⇒ Renforcer l'ouverture du personnel communal face à la diversité culturelle du citoyen | ⇒ Développement de la transversalité de la thématique intégration |
| ⇒ <u>Services</u> : 4 rapports différents à la diversité selon le type de service (direct/indirect/culturels/back-office) | ⇒ Actions de sensibilisation | ⇒ Politique de stages et d'embauche ouverte et non-discriminatoire |
| ⇒ Impact positif de la diversité vécue le plus souvent de façon abstraite que comme une plus-value concrète | ⇒ Formations professionnelles interculturelles | ⇒ Cours de langue possible dans le cadre des formations du personnel – motivation à travers de sensibilisation interne |
| ⇒ Rarement réflexion ou stratégie pour anticiper les questions d'intégration ou de diversité | ⇒ Opter pour une communication « procitoyens » : aller davantage dans les quartiers, associations et clubs, créer des espaces de convergences, de parole, | ⇒ Prévoir un recensement concernant la maîtrise des différentes langues |
| | ⇒ Traduire plus et diversifier l'offre de cours de langues, collaborer davantage avec les médias des communautés étrangères. | |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaboration avec ses partenaires

- VDL signataire de la charte de la diversité
- Actions ciblées de sensibilisation lors du "Diversity Day"
- Cours de langues et formations professionnelles interculturelles pour le personnel
- La communication « procitoyens » est appliquée p.ex. dans le cadre du PAG
- Mobilisation des compétences linguistiques internes en cas de nécessité
- Recours à des interprètes et médiateurs interculturels (enseignement, état civil crèches,...)
- Utilisation occasionnelle d'autres langues que les 3 langues (entretiens, réunions,...)
- Recours fréquent à la traduction simultanée (réunions de quartier,...)
- Informations et communication en différentes langues (allemand, français, ...)

Actions prioritaires

Reconduction et continuité des actions déjà mises en place

Sensibiliser davantage le personnel aux spécificités d'un public d'origine et de culture différentes

- Actions de sensibilisation interne (p.ex. dans le cadre de la journée diversité)
- Echanges avec d'autres villes pour échange de bonnes pratiques (Quattropole, Cités interculturelles)
- Information/Participation aux actions organisées par le service IBS
- Sensibilisation à l'apprentissage de langues

Formations :

- Renforcer les aspects concernant l'intégration dans les formations existantes
- Proposer des formations spécifiques interculturelles pour différents services et/ou profils (p.ex. Accueil, Animations, guides dans les musées et LCTO,...)

Aides linguistiques

- Recensement des compétences linguistiques existantes
- Proposer des mises à disposition d'interprètes interculturels aux services (déjà existant pour l'enseignement)
- Conseil et soutien pour l'organisation de traductions orales directes à renforcer lors de réunions

Transversalité

- Impliquer les services lors des rencontres annuelles avec les associations
- Travail en partenariat avec l'Egalité des chances
- Développement commun de nouvelles actions et adaptation d'actions existantes

8.3. Accès au marché de l'emploi

En ce qui concerne l'emploi, des milliers de personnes, Luxembourgeois et étrangers, résidents ou non-résidents de la Ville, exercent quotidiennement leur activité professionnelle sur le territoire de la Ville. A côté des personnes actives dans des secteurs très segmentés (frontaliers, Luxembourgeois, résidents étrangers), d'autres sont à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, Luxembourg-Ville compte sur son territoire 3730 demandeurs d'emploi.

L'emploi est un facteur important d'intégration et la Ville de Luxembourg souhaite apporter tout son soutien à l'ADEM afin d'améliorer la situation des personnes à la recherche d'un emploi. Deux niveaux sont à différencier : d'une part les démarches internes au niveau des embauches et stages, d'autre part le soutien à des actions améliorant la situation pour les personnes à la recherche d'emploi de façon générale.

Etant donné que différents publics sont concernés, l'approche actuelle mise en œuvre par la Direction des ressources humaines est à continuer tout en étant à l'écoute d'opportunités futures.

| Préoccupations et défis | Recommandations et Pistes | Priorités |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">⇒ La réinsertion de chômeurs (jeunes, moyen âge et chômeurs de longue durée) dans le marché du travail est difficile⇒ Le travail au noir (en particulier dans le domaine de l'Horesca) est important⇒ Les quartiers ont des profils différents, certains ont des commerces de proximité, d'autres non⇒ L'intégration des personnes travaillant pour les institutions européennes est également un défi | <ul style="list-style-type: none">⇒ Renforcer les collaborations avec les structures d'aide à l'emploi⇒ Avoir une politique de stages et d'embauche ouverte et non-discriminatoire⇒ La nationalité n'est pas le critère unique et ne dit rien sur un éventuel background migratoire (voir données sur la diversité). | <ul style="list-style-type: none">⇒ Soutien d'actions génératrices d'emploi⇒ Orientation vers des structures d'aide et d'insertion⇒ Renforcement du travail en partenariat avec l'ADEM pour favoriser l'égalité des chances de tous |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaboration avec ses partenaires

- Projet « Léierplazen » (encadrement de jeunes en formation, créer des postes d'apprentissage dans les différents services communaux et collaboration étroite entre la VDL et acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle)
- Soutien à différents publics ayant des difficultés à trouver un emploi : priorités pour les personnes de plus de 45 ans, femmes reprenant le travail après une pause enfants, ...

Actions prioritaires

Démarches internes

- Reconduction et continuité des actions déjà mises en place
- Projet-pilote d'embauche de DPI et BPI durant les vacances d'été
- Projet-pilote avec l'ADEM pour la mise en place de stages de courte durée pour les personnes DPI afin de mieux cibler leurs compétences

Démarches générales

- Soutien d'actions génératrices d'emploi
- Orientation vers des structures d'aide et d'insertion (voir également « Accueil »)
- Mise en relation avec nos partenaires en lien avec les différents services de la Ville
- Soutien de bourses d'emploi pour les différents publics

8.4. L'accueil des nouveaux arrivants, accès aux services sociaux et aide sociale

L'accueil des primo-arrivants

Au moment de leur arrivée au Luxembourg, chacun qui désire s'installer en Ville, tout comme les frontaliers, les visiteurs, touristes, ou encore les demandeurs de protection internationale sont concernés par l'accueil et l'orientation sur le territoire. Un accueil de qualité favorise le processus d'intégration des nouveaux arrivants dans des domaines très divers (logement, démarches pratiques ou administratives, loisirs, ...). L'accueil est ainsi au cœur de l'intégration, car il est transversal et concerne tous les domaines de la vie quotidienne.

Un accueil adéquat présuppose la diffusion d'informations concernant les offres et services de la Ville, mais également d'autres institutions et structures. L'accueil se pratique au sein des différents services, par exemple au Bierger-Center ou au service IBS (pour les cours de langues) où toute personne peut recevoir des informations générales sur les offres de la Ville, mais également sur ses obligations. Or, les primo-arrivants manquent souvent de connaissances sur les démarches à faire pour leur installation sur le territoire ou ne maîtrisent parfois aucune langue du pays. Les services de la Ville constituent donc souvent le premier point contact des nouveaux arrivants au pays et ce moment peut être générateur d'expériences positives ou de préjugés et stéréotypes de part et d'autre. Les compétences des professionnels en matière de communication interculturelle sont donc primordiales.

| Préoccupations et défis | Recommandations et Pistes | Priorités |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ De plus en plus de migrants arrivent sans aucune préparation (sans emploi, sans logement, la voiture chargée avec leurs meubles) ⇒ Il y a de fausses informations sur les conditions de vie au Luxembourg ⇒ Le plus grand défi : Changer l'attitude des citoyens et professionnels qui accueillent les nouveaux arrivants (sentiment d'être traité injustement, sans respect, avec manque d'empathie, ...) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer l'accueil en synergie avec des partenaires diversifiés et associatifs (« Welcome desk »). ⇒ Mettre en œuvre des outils d'information interactifs, y compris en partenariat avec les médias dans les langues des migrants. ⇒ Soutenir les services offrant aux citoyens une assistance administrative et rédactionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutien d'actions mises en place pour améliorer l'accueil des futurs et nouveaux citoyens. ⇒ Actions interculturelles favorisant la rencontre et l'échange entre cultures ⇒ Soutien de projets facilitant la connaissance des structures locales ainsi que les aides administratives. ⇒ Orientation vers des structures d'aide et d'insertion ⇒ Implication des Streetworkers et autres travailleurs communautaires |

L'aide sociale

Certains migrants peuvent être concernés par l'aide sociale. Celle-ci est liée à des conditions d'attribution. Connaître ces différentes aides n'est souvent pas facile, surtout si on vient d'un autre pays dont le cadre juridique et administratif est différent. Dans une commune, c'est principalement l'office social qui en a la charge. D'autres structures et associations externes à la VdL sont aussi concernées.

Par ailleurs, la population issue de l'immigration est surreprésentée parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, principalement les catégories socio-économiques les plus fragilisées, certaines nationalités, ...

| Préoccupations et défis | Recommandations et Pistes | Priorités |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Problème général (pas lié à la nationalité) : une fois qu'on se trouve dans le circuit de l'aide sociale, il est difficile de s'en sortir ⇒ Un sentiment d'injustice est exprimé : « Les Luxembourgeois sont mieux traités que les étrangers quand ils sont dans le besoin » ou l'inverse ⇒ L'accès aux soins de santé pour personnes sans domicile fixe doit être amélioré, de même, l'aide sociale lorsqu'on est étudiant ⇒ Manque d'informations claires sur les différents droits et obligations : comment se loger, trouver un travail, etc. ? | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer la possibilité de domiciliation pour les personnes sans domicile fixe; ⇒ Accès aux soins médicaux pour tous : soutenir des initiatives qui améliorent la situation; ⇒ Coopérer avec la caisse d'allocations familiales pour la diffusion d'informations sur les aides financières disponibles; | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Orientation vers des structures d'aide et d'insertion (internes et externes) |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaboration avec ses partenaires

- Soutien et collaboration avec JUSTARRIVED (outil d'accueil et d'intégration): distribution de la brochure au sein du Bierger-Center lors de chaque déclaration d'un nouveau résident et projets en cours d'élaboration
- Création d'un Bureau d'Accueil Service Intégration et Maison sociale : La création de la Maison sociale en 2013 permet à tout citoyen d'obtenir des informations liées aux services sociaux de la Ville de Luxembourg. Le service IBS diffuse des informations ayant trait à l'aide à l'intégration, telle que la transmission d'informations sur les cours de langues, les actions et projets liés à l'Intégration et à l'Interculturalité, les programmes permettant de favoriser l'intégration des non-Luxembourgeois au Grand-Duché, ...
- Accueil de DPI/BPI
 - Mise en lien avec des associations et services: LISKO, Foyers, OLAI, Logement, Info-Handicap, Caritas, Croix-Rouge, Asti, ...
 - Soutien et Suivi de projets mis en place par les partenaires (p.ex. Fête de l'Aïd, fête de l'Épiphanie,...)
 - Mise à disposition de tickets, visites guidées et d'activités gratuites
 - Démarches entreprises au niveau de l'enseignement
 - Accueil au sein des foyers scolaires
 - Mise à disposition de locaux pour des projets et soutien divers aux associations

Actions prioritaires

Objectif à long terme: Garantir un accueil de qualité afin de favoriser le processus d'intégration des nouveaux arrivants

- **Reconduction et continuité des actions déjà mises en place**
- **Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants**
 - Soutenir l'action d'accueil par des pairs (Ambassadeurs Just arrived)
 - Mettre en place des permanences d'informations pour les nouveaux résidents
 - Soutenir les services offrant aux citoyens une assistance administrative et rédactionnelle
 - Sensibiliser et informer le grand public aux questions d'Intégration
 - Prévoir sur le moyen et long terme un site Internet multilingue permettant aux primo-arrivants de s'informer sur la Ville avant leur arrivée et ainsi mieux les guider vers les bons interlocuteurs
 - Revoir sur le moyen terme la réalisation de certains dépliants ciblés thématiques en plus de langues
- **Soutenir des actions de cohésion sociale de proximité**
 - Organiser des actions interculturelles favorisant la rencontre et l'échange entre personnes de diverses origines et cultures (voir thématique « Participation socio-politique »)
 - Soutenir le travail communautaire dans les différents quartiers avec création d'une plateforme de qualité
 - Actions d'information sur les différentes cultures présentes sur notre territoire
- **Soutenir l'accueil des personnes DPI/BPI**
 - Développement des actions déjà entreprises
 - Soutien de cours de langues pour les différents partenaires

- **Réduire le nombre de migrants arrivant au Luxembourg sans aucune préparation**
- Mettre à disposition des futurs nouveaux citoyens des outils d'information sur les conditions de vie au Luxembourg, ainsi que sur les procédures à effectuer avant leur arrivée dans le pays

8.5. Activités culturelles, sportives et de loisirs

Les loisirs, les sports, la culture représentent des moments importants de socialisation. Ce sont souvent des occasions de sortir de son isolement, connaître un pays et sa culture, un territoire, découvrir un quartier, se créer un réseau social ou se retrouver entre amis, passionnés, ...

La Ville de Luxembourg dispose de nombreux services qui proposent des activités sportives (Sport pour tous, ...) et culturelles (Conservatoire, Bibliothèque, Théâtres, Musées, Cinémathèque,...). Beaucoup d'autres prestataires privés et associatifs sont également présents sur le territoire de Luxembourg Ville.

| Préoccupations et défis | Recommandations et Pistes | Priorités |
|--|---|--|
| ⇒ Le phénomène de communitarisation est présent, il y a un risque de ségrégation | ⇒ Favoriser les contacts avec clubs et associations, y développer des initiatives interculturelles. | ⇒ Importance du partenariat et du travail en réseau |
| ⇒ Pas d'accès aux licences de sport (visites médicales, assurances...) pour les demandeurs de protection internationale (DPI) et leurs enfants | ⇒ Informer sur ces activités (plateforme informatique, ..) | ⇒ Soutien aux et sensibilisation des structures existantes pour favoriser l'intégration et l'interculturalité |
| ⇒ L'accès à la culture est un droit fondamental qui n'est pas toujours applicable | ⇒ Favoriser l'égalité dans l'accès à la culture (Kulturpass) | ⇒ Formations interculturelles pour les partenaires |
| ⇒ La/les langue(s) utilisées conduisent à l'exclusion | | ⇒ Intégration par le biais du sport : Organisation de journée sportive pour enfants en incluant leurs parents (p.ex. développer l'action « Rencontres sans frontières » en proposant des activités sportives pour enfants) |
| ⇒ Soucis de moyens (locaux, argent... pour mettre en place des actions/projets culturels/sportifs) | | |
| ⇒ Il y a peu d'interactions entre communes | | |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaboration avec ses partenaires

- Actions favorisant le brassage de personnes de différentes origines et cultures par le biais du sport (Sport pour tous, S.d.S. Sport-Wochen, Rencontres sans frontières, ...) ou dans le cadre des loisirs, de la culture (fêtes de voisins, jardins communautaires, MusiqCITE).

Exemple d'action :

La « Rencontre sans Frontières », une journée sportive et interculturelle favorisant l'échange et le brassage de nations dans les équipes.

Cette journée, qui est accompagnée d'une fête interculturelle conviviale pour toute la famille, met l'accent sur le sport et les échanges interculturels et traduit la volonté de la Ville de favoriser l'intégration par le sport et la culture des multiples nationalités présentes sur le territoire de la Ville.

De plus, la participation du service IBS, ainsi que des membres de la CCCI, permettent d'informer les personnes présentes sur les différentes missions de la commission, l'offre de

cours de langue luxembourgeoises, ainsi que sur d'autres offres et services de la Ville de Luxembourg.

- Fonctionnement d'initiatives favorisant la participation de tous les résidents (jeunes ou âgés) dont des populations fragilisées d'un point de vue socio-économique (beaucoup de personnes de diverses origines):
 - Activités du service jeunesse et affaires sociales (activités musicales et de danse, activités des maisons de jeunes,
 - Streetwork,...
 - Efforts pour intégrer les migrants âgés dans les activités du service seniors
- Valorisation de la richesse des cultures présentes sur le territoire et prise en compte des attentes culturelles diversifiées dans les structures culturelles (théâtre, cinémathèque, musées, ...)
- Actions de soutien aux DPI / BPI
 - Soutien pour l'organisation d'actions de valorisation des cultures présentes sur le territoire
 - Mise à disposition aux gestionnaires des foyers de la Ville des tickets gratuits (piscine, musées, théâtres, cinémathèque, visites guidées, autres sorties culturelles, activités proposées par la Ville, ...), ainsi que d'infrastructures pour l'organisation d'activités durant les vacances scolaires.

Objectif à long terme: Permettre à tout le monde de participer à la vie locale lors d'événements et d'actions culturelles et sportifs

- Rendre les activités culturelles et sportives accessibles à tous
- Lutter contre le phénomène de communautarisation au sein des activités culturelles et sportives

Actions prioritaires

- Reconduction et continuité des actions déjà mises en place
- Mise en place d'activités inter-culturelles par le service IBS : Rencontres sans frontières / MusiqCITE
- Soutenir des actions permettant des échanges entre les différents publics/cultures (voir également la thématique « Participation socio-politique »)
- Renforcer les liens entre les différents partenaires et favoriser les projets en commun
- Soutien de formations interculturelles pour les clubs et associations
- Aide pour informer sur les activités proposées
- Soutenir l'accès égal aux activités sportives et culturelles
 - Kulturpass
 - Informations dans les différentes communautés
 - Projet-pilote de soutien complémentaire pour permettre l'accès de tous

8.6. Education et Vie scolaire

Les structures éducatives et parascolaires de la Ville se caractérisent par une **grande diversité culturelle** :

- 63% des enfants fréquentant l'école fondamentale et 68% des enfants fréquentant les foyers scolaires de la Ville sont non-Luxembourgeois.
- Seulement 20,5% des enfants fréquentant l'éducation précoce et l'enseignement fondamental de la Ville utilisent le luxembourgeois comme première langue parlée à la maison.

Une **scolarité réussie** exerce une **grande influence sur le processus d'intégration et la participation au marché de l'emploi**. Les jeunes, en situation d'**échec scolaire**, et qui abandonnent donc prématurément leurs études constituent un **groupe à risque**. Ce décrochage peut avoir d'**énormes conséquences sur leur parcours professionnel**. Or, on sait que sociologiquement les **enfants issus de l'immigration** sont particulièrement confrontés à l'échec scolaire pour deux raisons : d'une part, ils possèdent un « **handicap** » **linguistique**, car leur langue maternelle ne constitue parfois aucune des langues officielles ; d'autre part, de nombreux migrants sont issus de **catégories socio-économiques fragilisées** dont on sait qu'elles sont plus frappées par l'échec scolaire que d'autres catégories.

Par ailleurs, face à l'**hétérogénéité croissante de la population de la Ville**, l'éducation au vivre ensemble devient plus importante que jamais en promouvant les valeurs de respect de l'autre, de tolérance. L'école ainsi que d'autres acteurs éducatifs tels que les associations de parents, crèches, foyers scolaires sont interpellés.

| Préoccupations et défis | Recommandations et Pistes | Priorités |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ le taux de réussite scolaire peut être plus faible entre autres dans certains contextes migratoires ⇒ Facteurs qui ont une influence sur la réussite scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • L'âge de l'enfant primo-arrivant : plus l'enfant arrive tard, plus c'est compliqué • Le niveau d'éducation/de scolarisation des parents • Le manque d'informations sur le système scolaire fondamental et secondaire ⇒ Beaucoup d'enfants d'origine non luxembourgeoise sont scolarisés dans les écoles privées : L'école publique et son programme sont moins flexibles (les langues sont imposées) tandis que dans le privé il y a plus de choix et plus d'options ⇒ La langue maternelle des enfants ou la langue véhiculaire dans les familles empêche les parents d'appuyer leurs enfants | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prendre mieux en compte les enfants primo-arrivants, imaginer des mécanismes d'information et de soutien des parents dans le domaine éducatif ⇒ Investir dans les cours d'appui respectivement l'enseignement différencié ⇒ Favoriser les échanges entre enfants/élèves des structures publiques et privées (écoles, crèches, ...) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser l'échange entre enfants des structures publiques (VDL) et structures privées ⇒ Soutenir les partenaires mettant en place des projets favorisant l'échange entre enfants/élèves et parents dans leur quartier en vue de créer des liens sociaux diversifiés ⇒ Favoriser l'intégration de tous les enfants au sein des écoles publiques ⇒ Soutien aux bibliothèques des différentes communautés et mise en place de projets-pilotes ⇒ Elargir le multilinguisme des bibliothèques municipales ⇒ Associer les associations de quartier aux PEP (à favoriser en soutenant des projets de partenaires) ⇒ Soutenir les associations offrant des cours de langue et d'autres actions parascolaires (tables de conversation, coaching, etc.) – (voir point 8.7 –formations linguistiques) ⇒ Echanges entre élèves de la Grande Région ⇒ Collaboration entre la Commission d'Intégration et la Commission scolaire |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaboration avec ses partenaires

- Soutien d'actions de valorisation des cultures présentes sur le territoire dans l'enseignement, les crèches, les foyers
- Offre d'activités pour enfants (p.ex. Aktioun Bambësch, Kanner in the City, Family Play Day, ikl-cdaic...) permettant le brassage de différentes populations :
 - Fête nationale (Grande Fête de jeux pour enfants) ; Animations pour les enfants et leur famille
 - « Kanner in the City » Fête de jeux en plein centre-ville en collaboration avec des artistes ludiques et des associations professionnelles venant de différents pays européens
 - « Aktioun Bambësch » Activités de vacances ouvertes à tous les enfants de la Ville de Luxembourg entre 5 et 12 ans.
- L'intégration des enfants DPI/BPI comme une des priorités au niveau de l'enseignement :
 - La création d'un groupe de travail « intégration des enfants demandeurs d'asile » dans la commission scolaire
 - Mise en place de classes d'accueil à Weimerskirch pour primo-arrivants
 - Intégration des enfants DPI/BPI comme l'ensemble des enfants au sein des structures d'accueil socio-éducatif de la Ville
 - Démarches de prise en compte des demandeurs de protection internationale au niveau des chèques services

Actions prioritaires

Objectif à long terme : faire en sorte que l'école devient encore davantage le vecteur d'intégration principal

- Reconduction et continuité des actions déjà mises en place
- Favoriser l'intégration de tous les enfants au sein des écoles publiques
 - Mettre davantage en place des actions créant des moments d'échange entre élèves et leurs parents
- Faire en sorte que les parents obtiennent encore plus d'information concernant l'école publique ou les différentes écoles existantes (p.ex. voir la possibilité pour l'organisation d'une « Foire autour des écoles »)
- Faciliter le parcours scolaire aux enfants d'origine non-luxembourgeoise
 - Etudier la possibilité de cours d'appui complémentaires
 - Développer des mécanismes d'information et de soutien des parents dans le domaine éducatif
- Favoriser l'échange entre enfants des structures publiques (VDL) et structures privées
 - Mettre en place des actions favorisant l'échange entre enfants/élèves et parents dans leur quartier
 - Soutenir les actions de proximité dans les quartiers mises en place par les associations
- Soutenir les bibliothèques des différentes communautés et mettre en place de projets-pilotes en lien également avec la bibliothèque de la Ville
- Monter des projets-pilotes en lien avec les services périscolaires, sportifs, culturels, ... avec entre autres la mise en place de cours d'appui dans le cadre des activités après l'école

8.7. Formations linguistiques pour les résidents

Dans un pays avec 3 langues officielles et d'autres langues parlées sur notre territoire (comme l'anglais et le portugais), l'apprentissage des langues est et restera une des priorités.

Plusieurs actions sont déjà réalisées actuellement :

- Cours de langue et de culture luxembourgeoises
- Cours de langue de signes allemande
- Site cours.vdl.lu permettant à tous organisateurs de s'inscrire avec ses cours

Dans le futur, la reconduction des actions et projets déjà réalisées est importante.

Concernant un développement, plusieurs projets-pilote sont à prévoir :

- En plus de l'apprentissage de la langue, des visites culturelles permettent aux apprenants des cours de la Ville de visiter la Chambre des députés, de faire une City-Promenade avec un guide et de pouvoir visiter les lieux culturels existants. Afin de permettre aussi à d'autres organisateurs de pouvoir faire bénéficier leurs élèves de telles visites, une prise en charge des frais pour le guide et éventuellement de traduction serait utile. D'autres offres sont en train de se développer et auraient besoin également d'un soutien financier afin de les développer davantage : le coaching, les tables de conversation, ... actions qui assurent l'entraînement et la pratique de la langue et qui de ce fait contribuent énormément à la consolidation des compétences linguistiques.
- Soutien à des actions spécifiques pour des personnes ne pouvant pas suivre les cours régulièrement. C'est le cas par exemple de certains DPI qui ont des soucis de santé suite à leur vécu antérieur et qui ne parlent aucune langue du pays. Actuellement, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte finance un grand nombre de projet innovateurs, mais ne pourra pas les pérenniser.

8.8. Logement et aménagement du territoire

Le logement joue un rôle important dans le processus de l'intégration d'un individu, car l'habitat a des répercussions importantes sur la santé et le bien-être, le travail, la scolarité des enfants et bien d'autres dimensions encore.

Or face à la croissance de la population étrangère, les besoins en logements demeurent importants. Le manque d'accès à un logement compromet l'accès à différents droits sociaux, comme entre autres l'éducation, l'emploi, le droit à un revenu minimum d'existence, le droit à la santé et à l'aide sociale,...

| Préoccupations et défis | Recommandations et Pistes | Priorités |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Coûts des logements trop élevés : les personnes cherchent de plus en plus ailleurs parce que les logements à Luxembourg-Ville leur sont trop chers; ⇒ Manque de logements sociaux, peu de roulements et conditions de résidence à respecter (3 dernières années pour la VdL ⇒ Manque de coordination entre les acteurs, p.ex. avec l'Agence immobilière sociale. (pas de perspectives après le passage en Foyers) <p>Spécifiquement pour les non-Luxembourgeois...</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une situation particulièrement difficile pour les personnes ayant un revenu modeste et nouveaux arrivants (difficulté de payer la caution demandée, colocation pas toujours possible, mauvais état de chambres meublées); ⇒ Manque de mixité socioculturelle dans certains quartiers (éviter la ghettoïsation des quartiers). | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer des structures d'habitation mixte à prix modéré [sous-location, colocation intergénérationnelle, contrôle des meublés...]. | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Facilitation de nouvelles structures de logements (intergénérationnels, inter-culturels, ...) ⇒ Soutien de projets logement afin d'agrandir les possibilités de logement à prix modéré ⇒ Maintenir le soutien de l'Agence immobilière sociale |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaboration avec ses partenaires

- Service Logement VdL (attribution de logements sociaux, hébergement dans foyers d'urgence,...)
- Projets en cours de planification concernant la création de nouvelles structures de logement
- Partenariat avec l' AIS (Agence immobilière sociale) dans la création de quatre postes de travail pour répondre davantage aux besoins des BPI
- Projets de structures d'urgence et de chambres meublées
- Logements sociaux dispersés sur l'ensemble du territoire

Actions prioritaires

- Reconduction et continuité des actions déjà mises en place
- Développer encore davantage la création de logements à prix modéré
- Prévoir la création de logements d'urgences et de chambres meublées complémentaires
- Mise en place/soutien de projets-pilotes intergénérationnels et interculturels

8.9. La participation socio-politique des populations issues de l'immigration

La participation politique des résidents sur le territoire de la Ville de Luxembourg est un **facteur important d'intégration et de cohésion sociale**.

Divers moyens existent et/ou sont mis en œuvre sur le plan local pour impliquer la population résidente de toutes origines et cultures, Luxembourgeois comme non-Luxembourgeois, pour favoriser la démocratie participative ou associer la population au processus de prise de décision socio-politique.

L'inscription des personnes de nationalité étrangère sur les listes électorales est un **vrai enjeu de démocratie locale**, notamment pour la Ville de Luxembourg qui compte parmi sa population 70% de non-Luxembourgeois :

- Or, seulement 10% de la population étrangère de 18 ans et plus était inscrite sur les listes électorales pour les élections communales de 2011 ;
- Pour les élections européennes de 2014, le taux d'inscription des ressortissants communautaires était de 8.8%.

Voter est une expression importante de la citoyenneté. En participant à une élection et en donnant son point de vue, on contribue au bon fonctionnement de la démocratie.

Mais ce n'est pas le seul moyen de participation socio-politique. Militer dans un parti, être membre de structures politiques locales comme les commissions communales, faire entendre sa voix dans la vie publique, s'impliquer au sein d'associations, ... sont autant de moyens de prendre part à la politique locale. Or, les primo-arrivants semblent éloignés de ces structures participatives démocratiques.

| Préoccupations et défis | Recommandations et Pistes | Priorités |
|--|--|---|
| <p>⇒ On constate un manque d'intérêt de la part des populations issues de l'immigration (ne se sentent pas concernés, manque d'information, peur des démarches administratives, conditions requises, obligation de vote...)</p> <p>⇒ Barrière linguistique : les informations des partis politiques sont souvent en luxembourgeois ou en allemand, surtout les discussions, débats (conseils communaux, chambre des députés) sans traduction simultanée</p> <p>⇒ Le site internet de la VdL transmet uniquement des infos en français</p> <p>⇒ Chez les Luxembourgeois, il y a une certaine crainte pour accepter les étrangers</p> <p>⇒ Le statut social a une influence sur la participation politique des citoyens</p> <p>⇒ Perte de confiance dans la politique</p> <p>⇒ Pour certains migrants, la participation à la démocratie est relativement neuve</p> | <p>⇒ Faire de la participation politique une priorité : le travail en lien avec les associations diverses, structures de quartiers, commerces, syndicats et multiplicateurs divers au sein des communautés locales doit se poursuivre</p> <p>⇒ Ouvrir les structures de consultation à la diversité de la société (comités consultatifs, Ententes, associations de quartier, etc.)</p> | <p>⇒ Soutien pour améliorer la coordination des actions d'intégration dans les quartiers et favoriser la participation de tous les résidents par des fêtes de quartier</p> <p>⇒ Adopter une approche axée sur la participation et la mise en réseau en analysant les ressources et moyens existants qui permettent aux personnes de participer aux activités et structures existantes</p> <p>⇒ Soutien des campagnes nationales d'inscription sur les listes électorales (élections communales, européennes)</p> <p>⇒ Recourir à la traduction simultanée lors de réunions de quartier</p> |

Actions déjà mises en place par la Ville, en collaboration avec ses partenaires

- Initiatives favorisant la participation de tous les résidents (jeunes ou âgés) dont des populations fragilisées (activités du service jeunesse et affaires sociales, service seniors, ...)
- Actions de sensibilisation (conférences, stands, ...)
- Actions de mobilisation pour l'inscription sur les listes électorales
- Mise en relation de personnes et structures associatives avec d'autres associations sportives et culturelles
- Traductions orales directes en FR, DE et EN lors de réunions publiques et d'informations organisées par la Ville : soirées thématiques organisées dans le cadre du PCI, Journée d'Intégration, Journée de réflexion dans le domaine besoins spécifiques, visites culturelles dans le cadre des cours luxembourgeois et autres multiples réunions d'informations et d'échanges.
- Traductions en langue des signes allemande lors des séances du conseil communal, lors des cours de langue de signes allemande, ainsi que lors de réunions et manifestations organisées par la Ville (p.ex. comité participatifs, PAG,...). De plus des transcriptions écrites en allemand sont également proposées.

Objectif à long terme :

- Augmenter auprès des habitants le sentiment d'appartenance à la communauté locale
- Favoriser la participation des différentes communautés culturelles au niveau des associations existantes
- Augmenter le taux de participation électorale des personnes non-luxembourgeoises
- Augmenter le sentiment d'appartenance des résidents

Actions prioritaires

- Reconduction et continuité des actions déjà mises en place
- Création de lieux de rencontres en renforçant des actions d'intégration et d'interculturalité
- Promouvoir les actions de proximité
- Soutenir et renforcer d'agents de travail communautaire afin de favoriser l'intégration au sein des quartiers et dans les structures associatives de proximité
- Promouvoir la participation active des citoyens
- Permettre aux habitants de se rencontrer en créant des liens sociaux entre personnes provenant de différentes origines sociales et culturelles
- Rencontre annuelle avec les associations de l'intégration respectivement de l'ensemble des associations et partenaires
- Actions de mobilisation pour inciter à la participation politique active et passive

9. Les réseaux internationaux – des bonnes pratiques à découvrir et à partager

Il existe actuellement une multitude de réseaux internationaux que ce soit concernant les projets interculturels (comme les Cités interculturelles du Conseil de l'Europe) ou sur le soutien apportés aux personnes demandeurs de protection internationale.

Nous proposons de remettre l'adhésion aux réseaux en priorité avec la première évaluation en automne 2018. Ceci permet d'aborder ce sujet avec les différents services avec lesquelles, nous allons travailler sur le développement d'actions et une plus grande prise en compte de la transversalité de la thématique.

Pour automne 2018, des propositions d'adhésions sur base du travail effectué tout au long de l'année 2018 avec les services et partenaires permettront une adhésion bien réfléchie avec un développement en cours dans les différentes thématiques.